

***Règlement International
de Concours***

des

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

7^{ème} Edition 2012

Publiée par la Commission Internationale des
Instructeurs jeunes sapeurs-pompiers du CTIF/ 2012

Table des matières

A) Généralités

1. Disciplines, composition des groupes, limite d'âge, langue de commandement
 - 1.1 Discipline
 - 1.2 composition des groupes
 - 1.3 limite d'âge
 - 1.4 ordres et langue de commandement
2. Gestion du concours et tâches des jurys
 - 2.1 Gestion du concours
 - 2.2 Tâches des jurys
3. Terrain du concours
 - 3.1 Terrain du concours

B) Description des Disciplines

- 1 . Entraînement de la manœuvre JSP avec obstacles
 - 1.1 la piste de compétition
 - 1.2 vêtements de compétition et équipement personnel
 - 1.3 déroulement des disciplines
 - 1.4 esquisse des obstacles pour l'entraînement
 - 1.5 esquisse du parcours d'entraînement sur obstacles
 - 1.6 illustration des noeuds
 - 1.7 les agrès et matériels du concours
 - 1.8 l'évaluation et l'établissement du classement
2. Partie sportive
 - 2.1 le parcours du relais de 400 mètres
 - 2.2 Tenue et équipement personnel
 - 2.3 déroulement de la discipline
 - 2.4 notations

C) Déroulement des concours et jurys

1. Inscription et participation au concours
 - 1.1 l'inscription
 - 1.2 la participation au concours
2. Les jurys
 - 2.1 le parcours de la course de relais
 - 2.2 partie sportive

D) Le résultat final :

E) Conclusion:

Règles du concours

A) Généralités

1. Discipline, composition des groupes , limites d'âge, langue de commandement

1.1 Discipline

- 1.1.1 Les règles du concours pour jeunes-sapeurs pompiers émis par le CTIF sont d'application pour tous les concours internationaux.
- 1.1.2 Les groupes participants aux concours internationaux pour jeunes-sapeurs pompiers doivent accomplir un exercice de manœuvre sur obstacles ainsi qu'une partie sportive suivant les règles générales en vigueur.

1.2 Composition des groupes

- 1.2.1 Le nombre maximal de personnes figurant au groupe se limite pour les deux disciplines à 1 :8 ainsi qu'un participant en réserve. (=10 personnes)

1.3 Limite d'âge des participants

- 1.3.1 La limite d'âge des participants est fixée entre 12 et 16 ans.
- 1.3.2 La fixation de l'âge définitif du participant au concours international est déterminée selon son âge calculé sur base de l'année où se tiendra le concours. L'indication précise de l'âge peut être déterminée sur base des formulaires d'inscription aux concours internationaux.

1.4 Langue de commandement

- 1.4.1 Les ordres et les commandements sont donnés dans la langue nationale.
- 1.4.2 Le départ est donné dans la langue nationale et l'ordre d'attaquer est suivi d'un coup de sifflet .

2. Gestion du concours et tâches des jurys

2.1 Gérance du concours

- 2.1.1 Le chef de compétition est préposé aux groupes des jurys et il est responsable du déroulement du concours. Des traducteurs / interprètes lui sont adjoints pour l'exécution de sa mission.

- 2.1.2 Le chef de compétition est l'instance finale qui décidera définitivement du résultat du concours en cas de contestations. Les films Video ne seront pas pris en compte pour délibérer de la contestation
- 2.1.3 Le groupe de jurys ou l'état major du chef de compétition se compose de membres de toutes les nations participantes aux concours internationaux.
Le nombre de jurys est déterminé selon le nombre de nations participantes à la compétition.
Les jurys sont définis par le comité du concours. Chaque nation participante peut mettre 3 jurys à disposition
- 2.14. Le groupe de surveillance est défini par le pays d'accueil. Ce groupe est responsable de l'ordre général sur le terrain de compétition et se subordonne aux ordres du Chef de compétition
- 2.1.5 Lorsque le matériel d'exercice présente des vices techniques, il incombe au Chef de compétition, après s'être entretenu avec les jurys, de décider de la reprise de l'exercice en cours. Ceci vaut également pour la partie sportive de la compétition. Le Chef de compétition peut, seul, décider du remplacement définitif du matériel défectueux après concertations avec les jurys

2.2 Les tâches des jurys

- 2.2.1 Le comité responsable de la gestion des résultats se trouve sur le terrain de compétition. Il doit effectuer un contrôle des membres des groupes participants avant qu'ils puissent participer aux disciplines de la compétition, il leur remet une enveloppe avec les fiches de notation relatives au concours. Ce comité est aussi responsable du déroulement général du concours. Il effectue les calculs selon les notifications remises et établit le classement final pour le palmarès
- 2.2.2 Les jurys du parcours de manœuvre avec obstacles enregistrent le résultat obtenu de chaque groupe dans la fiche de notification. Les jurys de la section 3 du parcours d'obstacle enregistrent ainsi le résultat de la section IV du parcours à obstacles.
- 2.2.3 Les jurys responsables de la partie sportive enregistrent le résultat de chaque groupe participant à la course de relais dans les fiches de notification destinées à cette épreuve.
- 2.2.4 Les jurys n'ont pas le droit de juger les groupes de leur pays.

3. Le terrain de compétition

3.1 Le terrain des épreuves

Le parcours de manœuvre avec obstacles ainsi que le parcours pour l'épreuve sportive doivent être préparés un jour avant la date des entraînements. Ceci permet aux jurys et au Chef de compétition de constater la conformité des équipements et du parcours. Lors d'une constatation de non conformité des équipements ou du parcours relatif aux normes, il incombe aux jurys et au Chef de compétition d'informer les chefs d'équipes lors d'une réunion tenue à cet effet et ceci avant le commencement des entraînements.

3.1.1 Le nombre de parcours de manœuvre avec obstacles s'oriente selon le nombre de groupes participants à la compétition. La longueur du parcours de manœuvre est de 75 mètres. L'emplacement des participants doit se situer avant la ligne de départ, dans une zone ayant 5 M de largeur et 3 M de longueur.

3.1.2 Le nombre de pistes pour l'épreuve sportive sera déterminé d'après le nombre de groupes participants. La longueur d'un couloir de la piste étant de 400 mètres.

A) Description des épreuves

1. Le parcours de manœuvre avec obstacles

1.1 Le parcours de compétition

1.1.1 Première étape:

Départ jusqu'au repère de 60 mètres

Cette étape connaît 4 obstacles se trouvant au milieu et à travers du parcours (fossé et haie) parallèlement dans le sens de la marche (tunnel de reptation et poutre d'équilibre).

- 1 le fossé
1,8 mètres de large et 2 mètres de longueur (à 8 mètres du départ)
- 2 la haie
0,7 mètre de hauteur et 2 mètres de largeur (à 23 mètres du départ)
3. tunnel de reptation
6 mètres de longueur ; 0,6 mètre de largeur et 0,8 mètre de hauteur et fléchissant (se trouve à 38 mètres du départ)
4. le poutre d'équilibre 2 mètres de long, 0,35 mètre de hauteur (bord supérieur), 0,2 mètre de largeur (à 53 mètres du départ)

A 58 M du départ se trouve au bord droit de la piste de compétition une caisse pour déposer les sangles des tuyaux, la caisse doit avoir 60cm x 40cm x 30cm au minimum

Au milieu de la ligne de départ est placé un raccord d'accouplement-C fixe (le milieu du raccord doit se trouver à une hauteur de 25cm à 30cm du sol). Du côté gauche se trouvent 4 tuyaux C roulés en double, munis de sangles de maintien dont les raccords sont dirigés vers l'attaque, ces tuyaux doivent impérativement être placés après la ligne de départ

1.1.2 Section II du parcours -repère 60 à 65 mètres -.

2 seaux-pompes d'un contenu de 10 litres d'eau chacun se trouvent au repère des 60 mètres à 1 m du bord de la piste ,côté gauche et droite . Le tuyau de grandeur D du seau-pompe mesure 3 mètres de longueur et porte une lance d'incendie ayant un diamètre de 4 mm maximum à son bout. Le tuyau plié en double se trouve dans un support fixé au seau-pompe (le tuyau doit être positionné parallèlement dans le support)La lance d'incendie se trouve sur le couvercle du seau-pompe en direction de l'attaque . Le mur d'arrosage est un mur contenant une ouverture d'un diamètre de 10 cm et se trouvant au repère des 65 mètres. Une latte de couleur rouge se trouve à 2 mètres du repère des 65 mètres et sert de point de départ.

À l'arrière plan du mur d'arrosage se trouve un récipient gradué (pouvant contenir environ 6 litres). Un signal sonore suivi d'un signal lumineux sera déclenché à l'aide d'une soupape flottante ,dès que le récipient contiendra 5 l .Un réservoir d'eau d'un contenu de 10 litres se trouve du côté droit et gauche du parcours en cas de besoin.

1.1.3 Section III repère de 65 à 70 mètres.

1 tréteau de nœuds avec 4 illustrations de nœuds ,

- un noeud de batelier
- une fixation de la lance par la commande
- un noeud de bois et
- un noeud plat ou nœud de croix (Les plaquettes d'illustration doivent être interchangeables.

Au tréteau de noeuds se trouvent 4 cordes. Des 4 cordes il faut qu'il en y ait 3 nattées en spirale de 2 mètres de longueur et une corde de sauvetage (Ø min. 12mm) entière qui servira à effectuer la fixation de la lance d'incendie par une clé et une demi clé .

Devant le tréteau des noeuds se trouve un tuyau de dimension C (Ø 45) plié en double raccordé à une lance d'incendie (Ø 45) (sans sangle de maintien) Les illustrations sont marqués des numéros 6,7,8 et 9. (voir esquisse 1.6)

Les indications doivent être échangeables. Les noeuds doivent être réalisés suivant les illustrations. La hauteur du tréteau de nœuds mesure 1 mètre, la largeur 2 mètres. Il se trouve au repère de 70 mètres du côté droit du parcours de compétition.

1 tableau pivotable et montrant 8 exemples sous forme de photos de matériel de sapeurs-pompiers et d'armatures se trouve également au repère de 70 mètres du côté gauche du parcours de compétition.

Les illustrations montrent :

1 pièce de division, 1 lance d'incendie C, 1 tuyau d'incendie de dimension C (Ø 45) plier en double avec une sangle de maintien , 1 collecteur, 1 sangle, attache de tuyaux d'incendie, 1courroie , 1 clé d'accouplement et 1 tête d'aspiration d'eau ou crépine .

Ces matériels et armatures sont déposés sur un panneau en bois situé le long de la piste du côté gauche. En-dessous de chaque illustration se trouvent des pancartes portant les numéros 2,3,4 et 5. (voir esquisse 1.4).

1.1.4 Section IV :

repère de 70 à 75 mètres.

Endroit de regroupement du groupe qui annonce la fin de la compétition

1.2 Tenue et équipement personnel

- 1.2.1 Le groupe porte les vêtements de travail qui sont d'usage dans leur pays. Les gants de protection ainsi que les ceinturons SP sont admis ,mais uniquement lorsque l'équipe entière les porte.
- 1.2.2 Le groupe porte des chaussures solides. Des chaussures de sport sont permise si elles couvrent la cheville et si les semelles sont profilées. Il faut faire attention que le groupe porte des chaussures de couleur identique. Les chaussures spéciales comme les chaussures à pointes ou les chaussures à crampons ne sont pas permises.
- 1.2.3 Le groupe se présente avec les casques qui sont d'usage dans leur pays.

1.3 Exécution de l'épreuve

- 1.3.1 Le groupe composé de 9 adolescents se présente en 2 rangées pour annoncer leur participation au concours, (voir esquisse 1.5). Les participants portent sur poitrine et dos des dossards numérotés de 1 à 9. Le dossard no 1, de couleur blanche, est réservé au chef de groupe. Les dossards 2 à 5 sont de couleur rouge et de 6 à 9 de couleur jaune. Les dossards sont attribués aux participants par le chef de groupe.

Après l'annonce du chef de groupe auprès du jury principal avec les mots : « groupe se présente à l'épreuve (concours) ». Le jury principal donne l'ordre : « commencez ». Le chef de groupe donne l'ordre à son groupe de tourner à droite,. Le groupe se trouve ensuite en rangées de deux devant la ligne de départ le visage en direction de l'attaque .

Le chef de groupe ou le juy principal donne l'ordre de passer à « l'attaque » suivi d'un coup de sifflet .

C'est à partir de ce moment que les chronomètres des jurys deviennent actifs.

En cas de chronométrage électronique le déclenchement du chronométrage peut être déclenché par un signal acoustique du jury principal ou d'un participant (Chef de groupe)

- 1.3.2 Après avoir reçu le signal de départ, le chef de groupe se lance le premier à absolver le parcours jusqu'au point du repère des 65 mètres c'est à dire jusqu'au mur d'arrosage où il se positionne entre les deux murs. Cet emplacement sera délimité par une ligne avant et arrière partant des pieds du murs d'arrosage. Arrivé au premier repère, il observe le premier peloton qui a pour objectif de pomper l'eau se trouvant dans les seaux-pompes dans le réservoir se trouvant derrière le mur d'arrosage.

Les participants portants les numéros de 2 à 5 passent, suivant les règles du concours, les obstacles de la première partie du parcours et ce jusqu'au l'emplacement des seaux -pompe d'incendie se trouvant dans le II (2^{ème})repère du parcours.

- 1.3.3 Les participants portants les dossards 6 à 9 posent une ligne de tuyaux en passant respectivement au-dessus et en-dessous des obstacles se trouvant entre le point de départ et le 1^{er} repère. Le participant portant le dossard no 6 commence l'épreuve en raccordant un des 4 tuyaux de dimension C au raccord

fixe prévu au point de départ en ayant ouvert la sangle au préalable . Le dossard no 7 prend un autre tuyau enroulé en double et le raccorde au premier tuyau qu'il déroule totalement en passant respectivement au dessus du fossé d'eau en direction du repère des 60 M

Il faut faire attention qu'il passe au-dessus du fossé, selon les règles du concours.

Après avoir déroulé le tuyau entièrement , il ouvre la sangle du tuyau emporté et le raccorde au tuyau déroulé

Le participant avec le dossard no 8, prend lui aussi un tuyau enroulé en double et passe le fossé pour arriver à l'endroit où se trouve son collègue avec le dossard no 7, prend l'autre bout du tuyau et se met en direction du repère de 60 mètres. Au point de repère de 23 mètres il déroule le deuxième tuyau en-dessous de la haie et passe respectivement la haie avec le tuyau emporté. Le tuyau ne doit pas être jeter par dessus l'obstacle. Il ouvre la sangle du tuyau emporté et raccorde un bout au précédent

Le participant portant le dossard no 9 prend également un tuyau-C, franchit les obstacles et reprend le tuyau de son collègue portant le dossard no 8 il le tire en passant le tunnel de reptation en direction du repère des 60 mètres. Après avoir déroulé entièrement le tuyau de son collègue, il raccorde le tuyau emporté au précédent. Il n'est pas permis d'ouvrir la sangle du tuyau avant l'endroit du raccordement, sinon considéré comme mauvais travail

.Il n'y aura pas faute si deux participants raccordent les tuyaux ensemble , ils devront le faire suivant l'ordre 7/8, 8/9, 9/6. ne sera pas considéré comme faute non plus un tuyau déployé avant d'être complètement déroulé

Le participant avec le dossard no 6, après avoir raccordé le tuyau à la fixation au point de départ et muni de sa sangle, doit passer les obstacles selon leur fonction et suivant les règles du concours pour joindre son collègue avec le dossard no 9. Là , il prend le bout du tuyau, passe le poutre d'équilibre, et le déroule du côté droit de la poutre et arrive au repère des 60 mètres.

Si le dernier tuyau C n'aboutit pas au marquage d'au moins 59m, le jury considèrera comme Mauvais posage de la ligne des tuyaux C et pénalisera ce travail de 10 points de pénalité

Les 4 adolescents doivent passer respectivement les 4 obstacles et déposer les sangles des tuyaux dans la caisse destinée à cet effet au repère des 58 mètres.

Il est permis au dossard no 6 de poser la sangle de tuyau dans la caisse pendant le déroulement du tuyau et le passage de la poutre

- 1.3.4 Les participants avec les dossards 2 et 3 se rendent ,après le passage réglementaire du 1^{er} repère , au seau-pompe , posé du côté gauche du parcours,.

Le participant avec le dossard 2 prend la lance d'incendie se trouvant sur le couvercle du seau-pompe et avance vers la latte de couleur rouge, sans pourtant la toucher par le haut , avec aucune partie de son corps . Son collègue avec le dossard no 3 commence à pomper.

Le viseur portant le dossard N°2 essaie en toute vitesse de diriger 5 litres d'eau par le trou du mur d'arrosage , dans le réservoir fixé à l'arrière plan. Un signal lumineux et accoustique marque la fin de l'épreuve. Au cas où le seau-pompe serait vide avant l'accomplissement de l'épreuve, le participant portant le dossard 3 doit remplir le seau-pompe en utilisant le réservoir d'eau se trouvant à côté. Le participant portant le dossard 3 ne doit pas remettre la lance ni le tuyau au participant du dossard N°2

Les participants portants les dossards 4 (2) et 5 (3) doivent accomplir la même épreuve en utilisant le seau-pompe se trouvant du côté droit du parcours

- 1.3.5. Le jury 4 évaluant l'épreuve des matériels d'incendie , a la possibilité d'interchanger 4 des 8 illustrations proposées . Dès qu'il a fini , Il doit le signaler au jury principal en levant sa main ,avant le départ du groupe

Après les signaux sonores et lumineux ,les participants porteurs des dossards 2 à 5 doivent passer entre les murs d'arrosage vers le tréteau pivotable pour y déposer le matériel ou l'armature correspondant à leur numéro de dossard et à l'illustration

Les matériels d'incendie se trouvent à proximité du tréteau, sur une planche en bois (2m x 0.5m x 0,03m).situé le long de la limite gauche du parcours .

Le bout de la sangle en tissu peut être maintenue dans la partie métallique de l'apôignée Les matériels doivent être posés dans leur emplacement prévu et ne doivent pas chevaucher en dehors du compartiment prévu , ni déborder vers l'extérieur par les côtés ou vers l'arrière.(sinon considéré comme mauvais travail)

La courroie textile et la partie métallique de la sangle de maintien peuvent toucher le rebord de l'emplacement , sans être considéré comme faute . Ceci compte aussi pour la sangle de maintien du tuyau C roulé en double .

Par la suite les 4 participants passent le repère des 70 mètres et se mettent en position de rassemblement au point IV du parcours.

Le chef de groupe quitte son poste d'observation entre les deux murs d'arrosage avec les participants 2 et 3 et se rend au rassemblement du groupe au point IV du parcours.

- 1.3.6. Il est possible au juge 5 évaluant l'épreuve de nœuds d'interchanger les 3 exemples de nœuds à chaque passage. Le participant avec le dossard 7 doit toujours effectuer le nœud : fixation de la lance d'incendie . Il le déclare au jury principal en levant sa main. A partir de ce moment là , il ne lui est plus permis d'effectuer de changement

- 1.3.7. Après avoir déroulé les tuyaux, les porteurs des dossards 6 à 9 doivent se précipiter jusqu'au tréteau de nœuds qui se trouve au repère de 70 mètres en passant par le milieu entre les seaux-pompe et les murs d'arrosage . Chacun d'eux retrouve au tréteau son numéro de dossard et ci-dessous un exemple d'un nœud qu'il doit pratiquer. Les nœuds sont à faire selon les règles du concours et montrés par le croquis 1.6. Le nœud de batelier ,le nœud de bois et le nœud plat sont à réaliser par dessus la barre du tréteau..La fixation de la clé et de la demi clé sur la lance situé au bout du tuyau C (Ø 45) n'est pas à réaliser en laissant pendre la lance sur la barre ,elle peut être réalisé sur la lance posée à terre .

Il est indifférent que le sac de corde en toile se trouve finalement du côté de la lance d'incendie ou du côté du tuyau. La fixation de la lance d'incendie ne peut être faite que par le participant portant le dossard no 7. Les participants passent alors le repère des 70 mètres et se mettent en position de rassemblement au point IV du parcours.

- 1.3.8. Après avoir achevé toutes les épreuves, le groupe avec leur chef de groupe se dirigent vers le point de rassemblement au point IV du parcours. Dès que le groupe s'est mis en place en 2 rangées,visage en direction du départ , le chef de groupe annonce, en levant sa main droite au jury principal la « fin du concours ». Les 2 jurys arrêtent alors les chronomètres en constatant que les épreuves sont terminées et que l'équipe se présente règlementairement

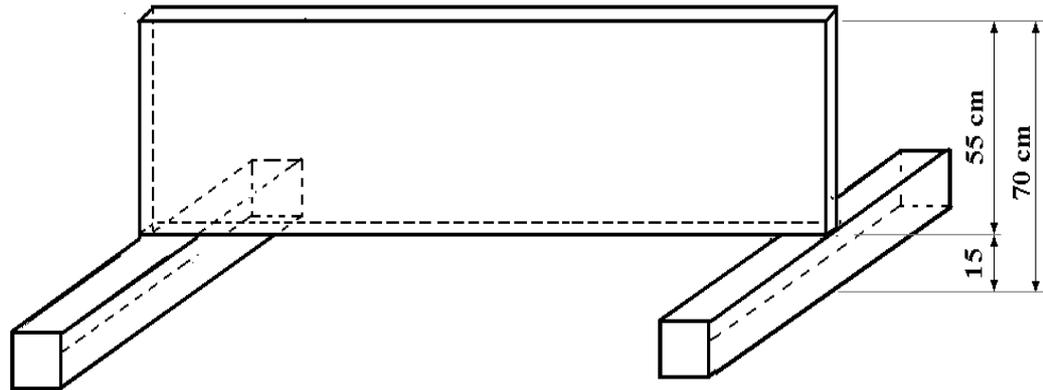
En cas de chronométrage électronique le chef de groupe doit arrêter le chrono en appuyant sur un testeur pour arrêter le temps réalisé et lever sa main.en même temps

- 1.3.9. Le chef de groupe a le devoir de surveiller le concours sans pourtant donner d'instruction lors de la compétition. Il n'est pas permis non plus de parler lors du. Le chef de groupe doit signaler au jury principal que son groupe a terminé l'épreuve

1.4 Esquisses des obstacles pour le concours

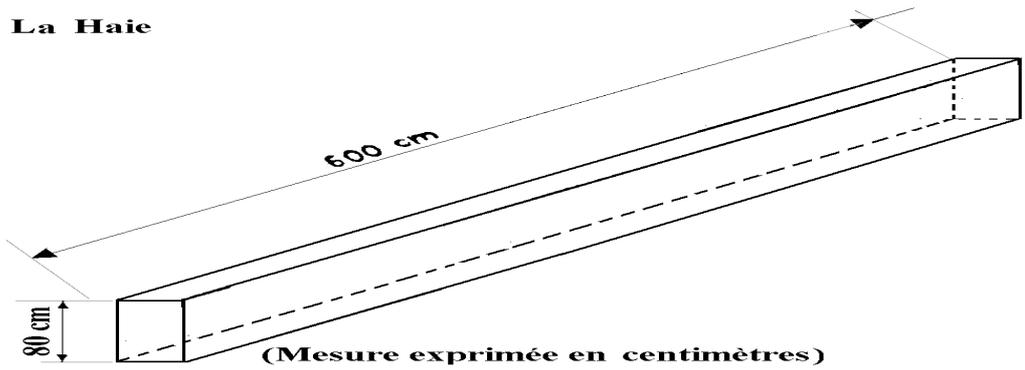
La haie

(mesures exprimés en cm)



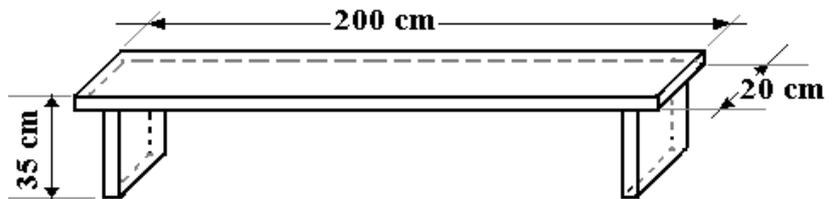
Le tunnel de reptation

(mesures exprimés en cm)



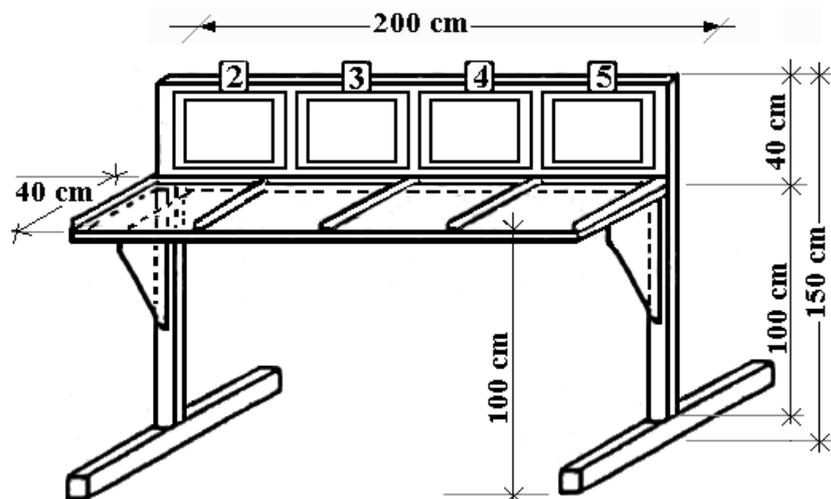
1.4 Esquisses des obstacles pour le concours

Le poutre d'équilibre (mesures exprimés en cm)

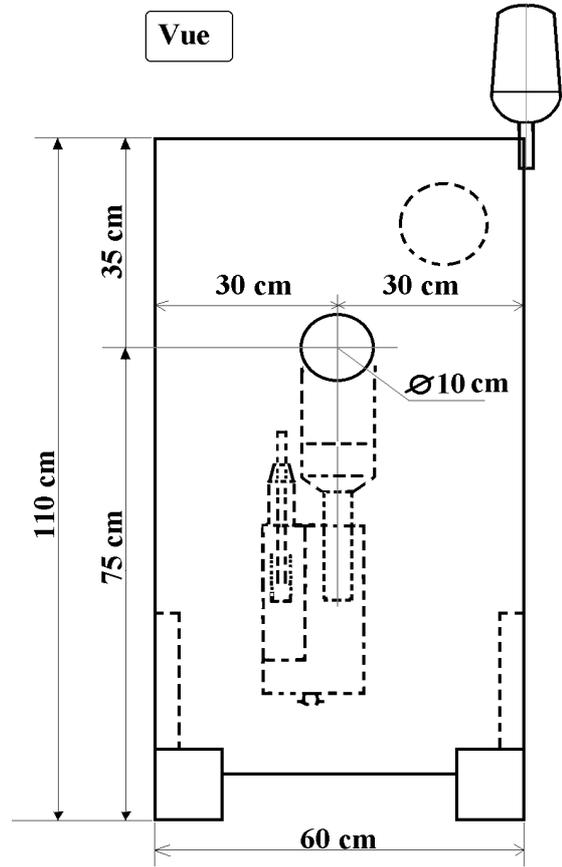


Le tréteau à outils d'incendie pivotables

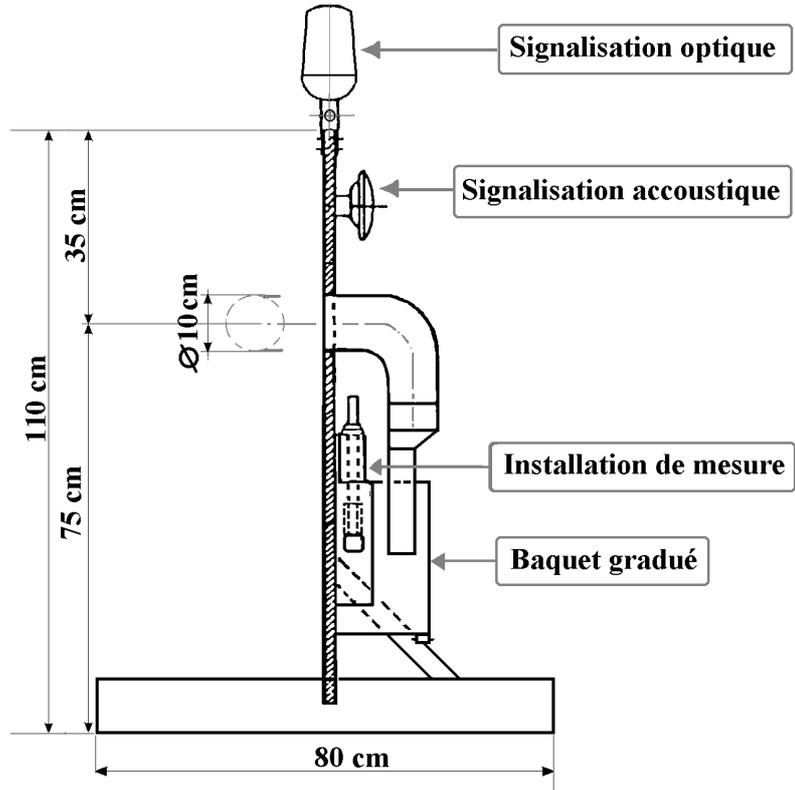
(mesures exprimés en cm)



1.4 Esquisses des obstacles pour le concours
 Mur d'arrosage réservoir avec dispositif de mesure
 avec signal sonore et optique
 (mesures exprimés en cm).



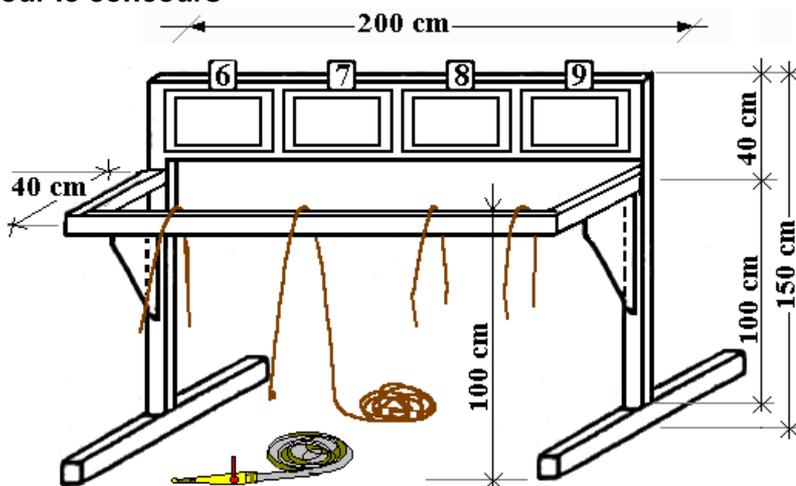
1.4 Esquisses des obstacles pour le concours
 Mur d'arrosage équipé d'une installation de mesure et d'une signalisation optique et acoustique
 de 5 litres. (mesures exprimés en cm).



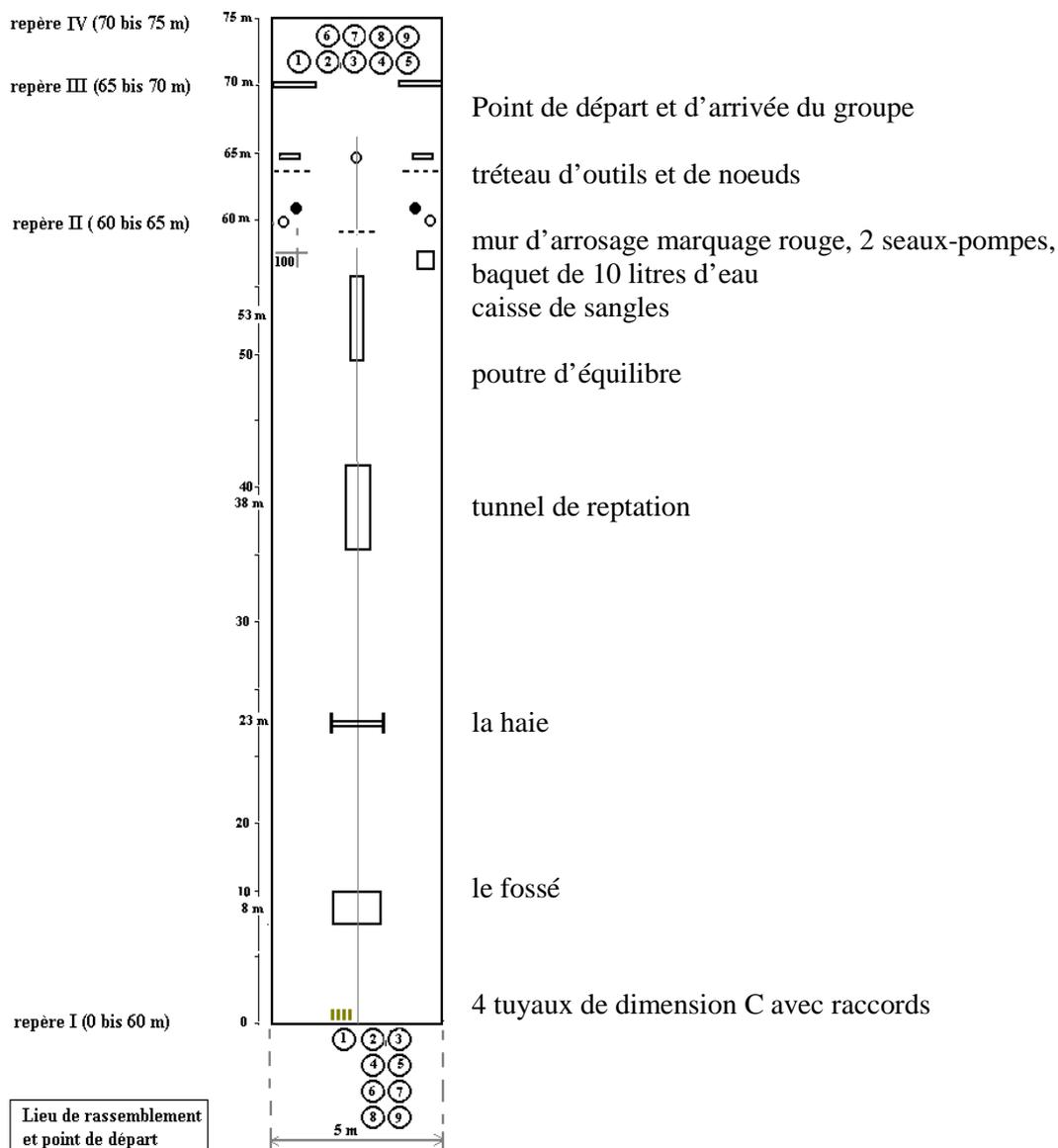
COUPE TRANSVERSALE

1.4 Esquisses des obstacles pour le concours

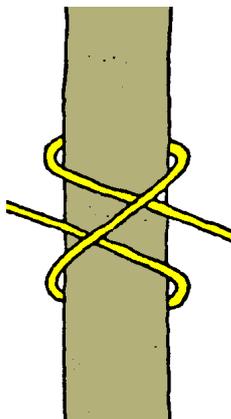
Le tréteau de noeuds (mesures exprimés en cm)



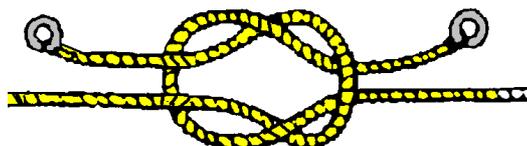
1.5. Esquisse du parcours du concours pour jeunes sapeurs-pompiers



1.6 Illustration de noeuds batelier

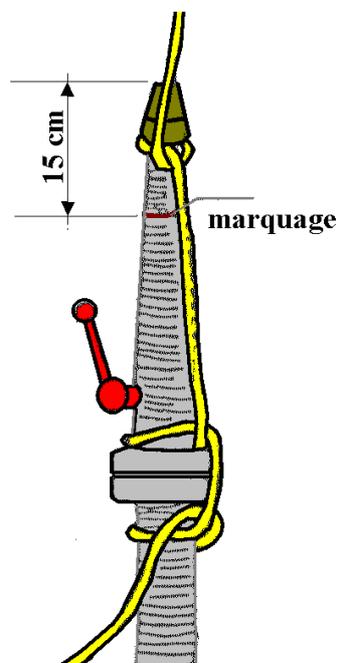


Le nœud de croix

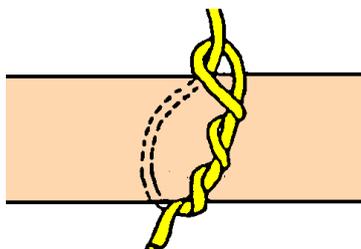


1.6 Illustration de noeuds

Fixation de la lance d'incendie par la commande



Le noeud de bois



1.7 Le matériel du concours

- 1.7.1. Le pays d'accueil est responsable pour la mise à disposition du matériel décrits ci-avant pour le parcours de la compétition suivant esquisse 1.5.
- 1.7.2. Le matériel et agrès de sapeurs-pompiers indispensables pour l'épreuve à obstacles est mis à disposition par le pays d'accueil respectif.
- 1.7.3. Le matériel utilisé pour l'épreuve à obstacles est d'origine du pays d'accueil respectif.

1.8 L'évaluation

- 1.8.1. Chaque groupe participant reçoit au départ un quota de 1000 points

Le temps déterminé pour le groupe ainsi que les fautes / erreurs sont déduits de ces points. Chaque seconde utilisée pour parcourir le parcours sera déduite et est considérée comme pénalisation

1.8.2. Les fautes

- Faute pour l'obstacle (10 points)

1. Si un obstacle au repère 1 n'est pas achevé selon les règles de la compétition, le juge marque cette faute par (10 points)

2. Un tuyau avec une vrille (5 points). Toute torsion du tuyau C (360° ou plus) sera comptée avec 5 points de pénalité. Chaque tuyau est jugé séparément

- Un non accouplement entre 2 tuyaux (20 points)

Une faute est marquée lorsque une paire de tuyaux est mal ou pas raccordée et que la faute subsiste après la fin du concours du groupe.

- Ligne de tuyaux fausse (10 points)

Cette faute sera donnée lorsque la ligne de tuyaux au repère 1 n'est pas conforme.

- Matériel oublié ou perdu (5 points)

Cette faute sera donnée lorsque le matériel ne se trouve pas en fin de concours du groupe à l'endroit prévu. Ceci vaut également lorsque le matériel est resté au point de départ.

- Des objets mal posés au bâti des agrès (10 points)

Il y a faute lorsque le matériel déposé sur le bâti ne correspond pas à l'exemple montré.

- Noeuds mal faits (10 points)

Des noeuds mal faits sont des noeuds qui ne correspondent pas à l'illustration donnée ou qu'ils ont été fait de manière inefficace.

- travaux incorrects (10 points)

Ceci vaut pour tous les travaux qui n'ont pas été exécutés par le groupe, suivant les descriptions de ce règlement. Sont exclus les fautes commises qui tombent sous un autre jugement.

Une faute pour "Travaux incorrects" sera aussi donnée lorsqu'une tierce personne élimine des fautes commises par le groupe p.ex. raccord de tuyaux sera jugé comme non exécuté, la signalisation du chef de groupe en levant sa main trop tôt ou trop tard ou un déclenchement trop tôt du chronométrage électronique à la fin du parcours sera jugé comme travail incorrect.

Lors d'un chronométrage électronique l'arrêt se fait par le chef de groupe. Dès cet arrêt il n'est plus permis au concurrent de réaliser ou de terminer une épreuve. S'il le fait tout de même il se fait pénaliser pour 'travail incorrect'

Le règlement ne donne pas toujours une référence exacte de ce qui concernent les travaux incorrects.

- S'entretenir lors du concours (10 points)

Cette faute sera donnée lorsque les participants parlent entre eux. Chaque jury enregistre le fait, pour son poste de contrôle. Le jury principal prend note de chaque faute enregistrée par les jurys et les note dans la fiche de pénalité et d'évaluation B du groupe.

- Lorsqu'un participant empiette sur la ligne de délimitation du parcours avec ses deux pieds (marquage vertical) le jury note la faute sous travail incorrect et donne 10 points de pénalités.

2. Partie sportive

Course de relais de 400-Mètres avec obstacles

2.1 Le parcours, le témoin, l'emplacement des obstacles

2.1.1. Le parcours pour la course de relais est de 400 mètres. Il est subdivisé en 9 tranches. En outre, le parcours dispose d'un point de départ et d'une ligne d'arrivée. La largeur du parcours doit mesurer au moins 1,2 mètres.

2.1.2 Comme témoin il faut utiliser une lance d'incendie à fermeture et de taille C sans robinet

2.1.3 L'emplacement des obstacles

1^{ière} étape se trouve au repère de 20 mètres. Ici on trouve un mur sous forme d'échelle de 2 mètres de hauteur et de 1,2 mètre de largeur à 4 échelons. La lance d'incendie (témoin) se trouve du côté gauche du mur en direction de la course.

2^{ième} étape parcours de course sans obstacles.

3^{ième} étape, on retrouve au repère à 70 mètres au milieu du parcours un tuyau de dimension C et plié en double avec un support. D'ici 5 mètres en direction de la ligne d'arrivée, il se trouve un support en bois de 0,03 mètre de hauteur et 0,8 à 0,8 mètre d'épaisseur destiné pour la dépose du tuyau décrit ci-avant au milieu du parcours. La sangle du tuyau (pièce métallique poignée et textile) peuvent dépasser le bord du support en bois.

4^{ième} étape parcours de course sans obstacles

5^{ième} étape se trouve au repère de 175 mètres. Ici on retrouve un obstacle (identique au saut en hauteur) de hauteur de 80 cm et de 1,2 mètres de largeur.

6^{ième} étape se trouve au repère de 225 mètres. Ici on retrouve une haie de 0,6 mètre de hauteur (voir course de haies).

7^{ième} étape au repère de 275 mètres. Ici on retrouve un extincteur à poudre de 6 kg. D'ici 5 mètres au milieu du parcours se trouve en direction de la ligne d'arrivée un support en bois de 0,03 mètre d'épaisseur et d'une surface de 0,8 x 08 mètre destiné à poser l'extincteur .

8^{ième} étape parcours de course sans obstacles.

9^{ième} étape au repère de 380 mètres. Ici on retrouve 2 tuyaux de dimension C plié en double (sans supports, dimension des raccords selon choix), à sa droite se trouve un pièce de division avec les raccords C-B-C.

2.1.4. Le parcours de l'épreuve de la course de relais doit se faire avec un minimum de 2 pistes.

Les 9 membres du groupe doivent parcourir une étape en franchissant un obstacle. Les participants sont identiques à ceux du parcours de manœuvre . Le chef de groupe détermine le relais de chacun

2.1.5. Points de départ pour les participants du groupe

Chaque participant se place dans sa partie du parcours, sauf le participant du départ dossard No 1 qui se trouve devant la ligne de départ:

repère de 25 mètres dossard no 2

repère de 50 mètres dossard no 3

repère de 100 mètres dossard no 4

repère de 150 mètres dossard no 5

repère de 200 mètres dossard no 6

repère de 250 mètres dossard no 7

repère de 300 mètres dossard no 8

repère de 350 mètres dossard no 9

Le témoin sera remis aux différents points de repères décrits ci-avant. La remise du témoin doit se faire dans la première moitié de l'étape pour les repères 2, 4 et 8. Ceci est à 37.5m

dans la section 2 du parcours, dans la section 4 du parcours à 125m, dans la section 8 du parcours à 325m.

Pour l'étape 9, il doit être remis en dedans des premiers 15 mètres (jusqu'au point de repère de 365 m).

Lorsque cette règle n'est pas observée, il faut se référer au point 2.4.1 des règles générales pour les concours internationaux et la faute sera enregistrée avec 10 points pour irrégularité en franchissant un obstacle ou pour travaux incorrects. Il est permis au participant de prendre le départ directement avant la remise du témoin. Le participant ayant remis le témoin quitte le parcours instantanément, sans pourtant gêner le coureur de la deuxième piste.

- 2.1.6. Le coureur portant le dossard no 1 prend le départ sans témoin après avoir reçu le signal de départ.

Pour les autres étapes du parcours, les coureurs prennent le départ sans signal de départ mais avec le témoin (lance d'incendie) transmis par le coureur précédent. Ils peuvent prendre le relais comme ils veulent, mais il est défendu de le porter dans la bouche. Ils doivent franchir les obstacles avec le témoin sauf pour le coureur de la première étape du parcours.

2.2 La tenue, vêtements

Les groupes se présentent dans la tenue nationale de sapeurs -pompiers, avec des souliers au choix de même couleur de préférence. Les souliers à crampons et à pointes sont interdits. On ne portera ni gants de protection, ni ceinturon

2.3 Déroulement de la discipline

- 2.3.1. La course à relais se déroule comme suit:

1^{ère} étape :

Le coureur portant le dossard no 1 commence après avoir reçu le signal de départ. Au point de repère de 20 m il doit franchir le mur échelle. Avec les mains il doit agripper le haut de la 3^{ème} et la 4^{ème} planche pour la montée et la descente, lorsqu'il touche uniquement ces 2 planches par le dessous, il sera pénalisé de 10 points pour travail incorrect. Avec les pieds, il doit toucher la 1^{ère} et la 2^{ème} planche par le dessus. Ceci est valable pour la montée et la descente. Il doit ramasser le témoin déposé à l'extrémité gauche du mur (dans la direction de la course).

2^{ème} étape :

Le coureur dossard 1 doit remettre le témoin au coureur dossard 2 et ceci avant d'arriver au point de repère de 37,5 mètres de cette étape.

3^{ème} étape: le dossard no 3 réceptionne le témoin du N°2, ramasse le tuyau roulé en double de dimension C à la marque de 70 m et le dépose sur le support situé 5 m plus loin. Le coureur est libre de se servir du porte tuyau ou de saisir le tuyau pour le transporter. Il doit ensuite poser le tuyau sur le bâti de 80 x 80 cm en faisant attention que le tuyau ne le déborde pas, la sangle de maintien (partie métallique poignée et textile) peuvent par contre déborder le support en bois. Quand cet exercice est réalisé, le no 3 passe la lance au no 4 après la marque de 100 m.

4^{ème} étape

Le témoin de ce tronçon doit être remis du coureur 3 au coureur 4 avant le point de repère de 125 mètres.

5^{ème} étape

Le participant no 5 doit passer sous l'obstacle dressé, sans faire tomber la latte. Si la latte tombe, il est possible qu'il la remette sur le support et recommence l'exercice à nouveau.

6^{ème} étape

Le coureur no 6 prend la lance avant d'arriver à l'emplacement de l'obstacle de cette étape. Il sursaute la haie. Si la haie est renversée, il peut la redresser et la franchir à nouveau.

7^{ème} étape

Après avoir reçu le témoin du coureur précédent, il se précipite vers l'extincteur d'incendie, le ramasse et le dépose à l'endroit prévu. Si l'extincteur d'incendie tombe à terre avant qu'il ait reçu la lance d'incendie du coureur no 6 il peut le relever. Lorsque le participant n'observe pas cette règle, une faute sera enregistrée et 10 points seront donnés pour obstacle mal franchi ou travaux incorrects. Il y aura absence de faute lorsque l'extincteur d'incendie tombe après la remise du témoin.

8^{ème} étape

Le coureur passe le témoin au coureur no 8 et ceci avant d'arriver au repère de 325 mètres.

9^{ème} étape

Le coureur passe le témoin au coureur no 9 et ceci avant d'arriver au repère de 365 mètres. Il court ensuite vers les tuyaux, et les raccorde entre eux. Il raccorde le premier tuyau à la pièce de division en le tirant en avant tout en raccordant la lance à incendie au 2^{ème} raccord. Il est important que les tuyaux ainsi que les raccords soient raccordés de manière complète par les 2 ergots car ils ne doivent pas se défaire lors de l'épreuve. Le coureur franchit la ligne d'arrivée avec la lance d'incendie raccordée au deuxième tuyau et la pose par terre. La lance d'incendie doit être raccordée complètement lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée

. Après le signal de départ, il n'est plus permis au porteur du dossard no 9 de s'éloigner de son point de départ au repère de 350 mètres, même si les tuyaux déposés tombent par terre ou si les positions des raccords des tuyaux se modifient sans intervention d'une tierce personne.

Dans cette situation il n'y a pas lieu de compter une pénalité

Il est important de noter que la lance d'incendie doit être raccordée au tuyau de manière complète avant le passage de la ligne d'arrivée.

2.3.2 Le relais ne doit pas être porté dans la bouche, il doit être passé de la main à la main. Lorsqu'un obstacle n'est pas franchi conformément au règlement par un participant, celui-ci a le droit de franchir l'obstacle à nouveau. Il n'a pas besoin de retourner au point de remise du témoin ni au point de départ.

2.3.3 La discipline est considérée comme terminée quand le participant de la 9^{ème} étape a franchi la ligne d'arrivée.

2.3.4 Tout participant désigné par le commandant du groupe pour franchir l'obstacle doit franchir cet obstacle conformément au règlement avant de passer le relais. L'extincteur et le tuyau ne peuvent être touchés qu'à ce moment-là, après la transmission du témoin

2.4 L'Appréciation / la notation

2.4.1 Chaque groupe reçoit en fonction de son âge moyen un temps de base donnant droit à un capital de 100 points:

| âge total | correspond | |
|-------------|------------|---------------|
| | Ø-âge | temps de base |
| Jusqu'à 112 | 12 | 80 s |
| 113-121 | 13 | 77s |
| 122-130 | 14 | 74s |
| 131-139 | 15 | 71s |
| 140-144 | 16 | 68s |

Points de pénalité

Ouverture d'un raccord, selon le cas, 10 points.

Si pendant le déroulement de la pose de la ligne des tuyaux de refoulement plusieurs raccords s'ouvrent, il ne sera compté que 10 points de pénalité

Par contre, si cette ligne des tuyaux de refoulement n'est pas exécutée, il sera compter 3x10 points de pénalité pour le non raccordement.

Obstacle non franchi ou exercice non réalisé selon le règlement et selon le cas, 10 secondes.

Pour chaque seconde en moins que le temps de base (prévu à l'arrivée) il est attribué un point de plus.

Pour chaque seconde en plus, relatif au temps de base il y a déduction de points.

Pour toute remise du témoin contraire au présent règlement, une pénalisation de 10 points sera donnée.

Si le témoin ne franchit pas la ligne d'arrivée :20 points de pénalité

Pour toute sortie du couloir de piste (des 2 pieds), une pénalité de 10 secondes sera donnée pour irrégularité de franchissement d'obstacles ou travaux incorrects.

Il est interdit aux jurys de toucher aux agrès utilisés lors du concours, toutefois lorsqu'ils constatent une faute il fait venir le coureur et lui montre la faute commise. Il est aussi interdit aux jurys de donner des instructions aux participants.

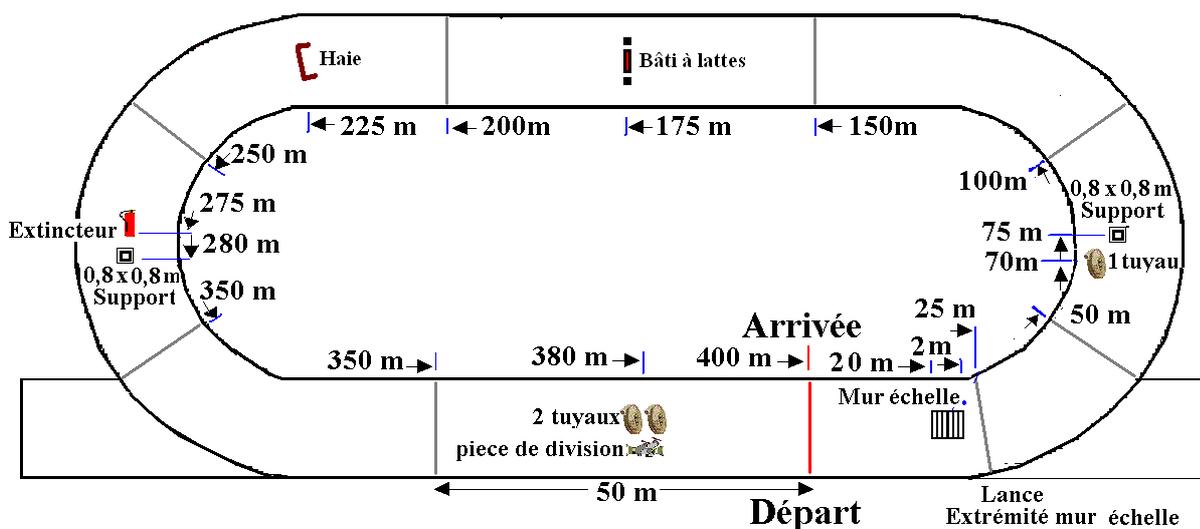
Les jurys transmettront les points de pénalités au jury principal, uniquement lorsque le participant du dossard 9 aura passée la ligne d'arrivée

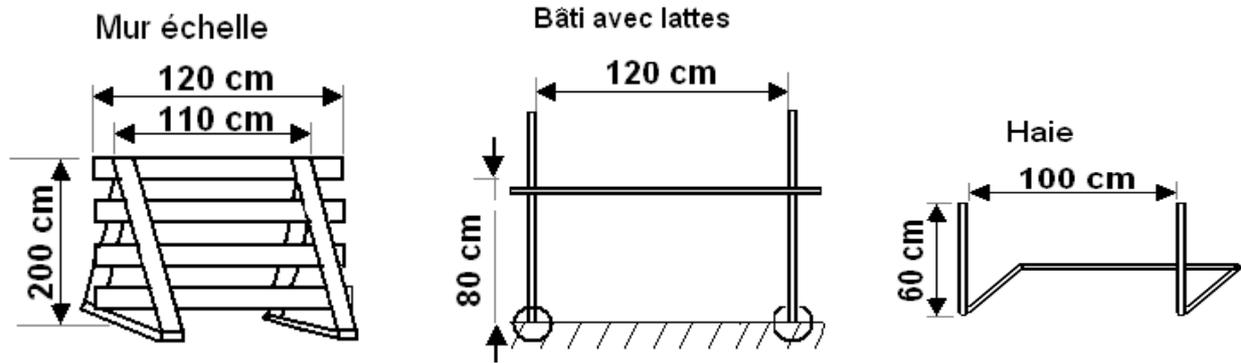
2.4.2 Une disqualification du groupe lors de la course de relais des 400 m intervient pour les fautes suivantes:

- Un coureur ne participe pas sur un tronçon
- Après trois faux départs
- Le dernier relayeur ne franchit pas la ligne d'arrivée
- Le témoin n'a pas été transmis d'un coureur à l'autre
- L'un des coureurs a quitté son couloir et a gêné un autre coureur.

Le chronométrage est pris entre le signal de départ pour le coureur du départ, jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée du dernier coureur. Le temps est pris en secondes et en centième de seconde

COURSE DE RELAIS POUR LE CONCOURS INTERNATIONAL DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS





DEROULEMENT DES CONCOURS ET JURYS

2 Inscription et présentation au concours

1.1 Inscription au bureau des concours

1.2. Après l'arrivée des groupes au lieu du concours, les chefs de groupe se rendent au bureau principal du concours pour l'inscription du groupe. Ils obtiendront alors tous les documents nécessaires.

1.2 Présentation au concours

1.2.1. Les groupes doivent se présenter au bureau de calcul une demi heure avant le temps fixé dans le plan d'inscription. Ils doivent à ce moment remettre la liste nominative des participants et recevront l'enveloppe contenant les feuilles d'appréciation.

Les jurys

2.1 Epreuve de manœuvres sur obstacles

2.1.1 Le concours se déroule sous la direction d'un président des jurys

2.1.2 Sont à prévoir comme jurys et chronométreurs:

- a) au départ et à l'arrivée: le jury 1 surveille l'étape 1 les obstacles (fossé et haie) ainsi que la pose de la ligne de tuyaux de dimension C. En même temps, il prend le chronométrage pour cette étape.
- b) le jury no 2 surveille les obstacles (tunnel de reptation et la poutre d'équilibre) ainsi que les tuyaux de dimension C posés tout au long de ces obstacles. En outre, il fonctionne comme étant 2^{ième} chronométrateur.
- c) le jury 3 surveille l'étape 2 et en particulier le pompage avec les seaux-pompes, et contrôle si la mission a été remplie par le groupe. Ce jury doit également contrôler si le chef de groupe a bien pris sa place pour observer le travail de son groupe et s'il quitte son emplacement avec les participants 2 et 3.
- d) le jury no 4 surveille la 3^{ième} étape précisément le tréteau à matériels
- e) Le jury 5 surveille la 3^{ième} étape précisément le tréteau à nœuds
- f) chaque jury est responsable de son étape

chaque jury principal est responsable comme chronométrateur ainsi que pour toutes les étapes du parcours. Il note le temps ainsi que les points de pénalité sur la feuille de notation. Afin d'éviter des problèmes de classement, le jury principal fait le classement en accord avec les jurys responsables de leur étape. Si une faute est constaté par le jury l'après ne doit plus être touché par celui – ci, avant d'en avoir référé au chef de groupe.

Si le chronométrage se fait par voie électronique, le jury principal le déclenche lors du départ du groupe et l'arrête dès que le groupe a achevé toutes les épreuves du concours.

Le temps est pris en secondes et en dixièmes de secondes en cas de chronométrage manuel lors du chronométrage électronique le temps sera pris en secondes et centième de seconde ce qui n'exclut pas le chronométrage manuel

2.2 Partie sportive

2.2.1 Pour chaque piste il faut prévoir 1 jury principal et 2 chronométreurs ainsi qu'un jury pour chaque tronçon du parcours:

- a) le jury principal figure comme chef de piste et starter
- b) 2 chronométreurs par piste

2.2.2 Le temps du parcours du relais est déterminé par le temps moyen des 2 chronométreurs. Il est aussi possible d'utiliser un chronométrage électronique. Les chronométreurs ne sont pas supprimés, en cas de chronométrage électronique le temps sera pris en secondes et en centième de seconde

D) Résultat final et insignes de compétition pour jeunes sapeurs-pompiers

1. Résultat

Le résultat se calcule en prenant en compte les points résultant du parcours de manœuvre et de la partie sportive. Le résultat final calculé est égal au total de points.

Exemple:

| | | |
|----------------------|-----|--------------------|
| Parcours à obstacles | = | 1000 Points |
| Partie sportive | = + | <u>100 Points</u> |
| Points total | | <u>1100 Points</u> |

Le classement en cas d'égalité de points

Au cas où deux ou plusieurs groupes de concurrents ont le même nombre de points, il y a lieu d'appliquer les critères ci-après dans l'ordre prévu, jusqu'à ce que les groupes puissent être départagés.

1. Parcours à obstacles sans fautes
2. Parcours à obstacles sans fautes avec meilleur temps
3. Nombre le moins important de pénalités lors du concours de manœuvre
4. Meilleur temps pour le parcours en relais

Si après application de ces quatre critères, les groupes ne peuvent être départagés, ils seront classés ex aequo au même rang.

1.1. Disqualification

Si un jury ou un membre de l'organisation se fait agresser verbalement ou d'une autre façon soit lors du concours ou même en dehors, le responsable du concours, en concertation avec la commission internationale peut appliquer la disqualification de tout le groupe de la nation concernée

1.2. Contestations

Les contestations relatives à l'évaluation ou à l'arbitrage ne seront recevables que par le chef de délégation accompagné par l'interprète et l'entraîneur.

Elles doivent se faire uniquement auprès du jury principal sur les parcours de la compétition.

Le jury principal délibère avec les jurys concernés ,par le tronçon du parcours , d'où relève la contestation .

La décision finale du jury principal sera sans appel !

2. Insignes de compétition pour jeunes sapeurs-pompiers ou flammes de concours

L'insigne de compétition pour jeunes sapeurs-pompiers sera attribuée, lors de la cérémonie de clôture , à tous les groupes ayant participé au concours et n'étant pas disqualifiés .

E) CONCLUSION

Les dispositions du présent règlement ont été arrêtés par les responsables des jeunes sapeurs – pompiers au sein du C.T.I.F. dans la réunion du 17 mai 2012 à Amberg/Allemagne.

Le Conseil Permanent du CTIF a ratifié les dispositions du présent règlement le 20 décembre 2012.

Il est à noter que la version en langue allemande tient lieu de document de référence.

7 ème édition 2012

C. T. I. F.

